

meil sans l'intervention puissante du po-  
litaire M. C. Un autre nous assure que  
le ministère Joly est accueilli partout avec  
amour et enthousiasme ; tel autre, que les  
populations sont soulevées et prennent les  
armes pour aller précipiter les nouveaux  
ministres du haut de la roche Stadacona,  
et remettre les portefeuilles à M. DeBou-  
cherville. La chose sourit aux uns et  
déplaît aux autres, c'est naturel. Voilà à  
peu près le ton de la presse militante. Il  
est bien exposé à perdre son temps celui  
qui voudra savoir la vérité au milieu de  
tant de passions. C'est la place ici de ce  
vieux langage qui sent le terroir à cent  
lieues : "*Vaut mieux chercher une aiguille  
dans une charge de foïn.*"

S'il n'y avait que cette presse-là pour éclairer  
et guider les électeurs dans leurs devoirs  
importants et difficiles, ils seraient bien à  
plaindre. Heureusement que le grand bon  
sens de nos populations sait faire justice de  
ces fumeurs. Et il arrive ainsi qu'une in-  
stitution qui pourrait conduire les peuples  
dans les sentiers lumineux de la vérité, de  
la justice et de l'honneur, se trouve in-  
utile et souvent nuisible. C'est une apostasie  
malheureuse. Pourquoi n'y aurait-il  
pas une loi pour punir, comme délit, le  
mensonge public d'un journaliste ? C'est  
un faux et un parjure qui devrait être  
puni tout autant que le faussaire. Son  
action est aussi dangereuse à la société,  
qu'il peut réussir à jeter dans le trouble et  
les désordres de toutes sortes.

Que nos législateurs y pensent.

La presse nous annonce des candidatures  
sur tous les points du pays. Elles pous-  
sent plus vite que les fleurs, et fleuriront  
au mois de mai, paraît-il. Tous les can-  
didats sont déjà en guerre.

L'étymologie du mot candidat a quelque  
chose d'attrayant par le temps qui court.  
Voyons le dictionnaire.

Pour arriver à ce mot, le dictionnaire  
commence par parler du *sucre candi*. Cela  
nous porterait à croire que le *candidat*  
tient du *candy*, et est un article de com-  
merce qui se trouve chez tous les confi-  
seurs, et qu'il est *doux* et *sucré* comme un  
*bonbon*. Ceux qui connaissent la chose  
ne s'y méprendront jamais sans le vouloir.

Revenons au dictionnaire.

*Candi*—morceau de sucre très-recher-  
ché des enfants ; ce n'est pas ce que nous  
cherchons.

*Candide*—ingénue, plein de candeur,  
une jeune fille candide.

*Candeur*—front où brille la candeur.  
Le dictionnaire voudrait-il dire que la can-  
deur brille toujours sur le front des can-  
didats ? Mystère . . .

*Candidat* — substantif masculin (c'est  
la première de ses qualités ; elle peut en  
créer beaucoup d'autres). Ce mot vient  
du latin *candidatus*, revêtu d'une robe  
blanche.

Voici l'origine. Chez les Romains, ceux  
qui aspiraient à un emploi public se pré-  
sentaient au peuple revêtus d'une robe de  
lin blanc pour montrer qu'ils étaient sans  
reproches. Allons, messieurs les candidats,  
faites comme vos devanciers, les anciens  
Romains, apparaissez avec votre robe d'in-  
nocence, et montrez au peuple que vous  
l'avez conservée pure et sans tache ! Mais  
comme cette coutume n'a pas été intro-  
duite dans le pays avec le système repré-  
sentatif, nous ne croyons pas que l'on  
commence aujourd'hui à monter sur le  
husting revêtu de la robe blanche.

Le meilleur souhait que nous puissions  
faire à notre pays, en cette occasion, c'est  
de lui souhaiter de choisir dans son sein  
des hommes dignes de lui et dignes des  
grands intérêts dont la garde leur sera con-  
fiée.

Et le moyen le plus sûr de réussir dans  
ce travail national, c'est de s'adresser avec  
confiance à Celui qui gouverne dans les  
cieux, et de qui relèvent tous les empires,  
et à qui seul appartient l'indépendance.  
Prions pour notre pays, ainsi que le veut  
l'Eglise catholique, afin que Dieu lui donne  
des gouvernants selon son cœur et les  
besoins de notre Canada.

FABIEN VANASSE.

Le 21 février, il y avait brillante récep-  
tion au ministère de l'Instruction publique  
et des beaux-arts, à Paris, France.

Près de 3,000 personnes, appartenant à  
la politique, à la science, aux arts et à la  
littérature, se pressaient dans les salons.  
Parmi les assistants se trouvaient nos com-  
patriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,  
Joseph Perrault et leurs dames.

Le 3 mars, S. A. R. le prince de Galles  
a visité, en compagnie de lord Lyons, de  
Sir Richard Wallace et du colonel Arthur  
Ellis, les bureaux de la Commission britan-  
nique à l'Exposition de Paris. Il s'est  
fait présenter les Commissaires accrédités  
par les différentes colonies anglaises.  
Parmi les personnes qui ont eu l'honneur  
d'être introduites à Son Altesse Royale,  
en cette circonstance, on remarquait nos  
compatriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,  
Joseph Perrault et Paul de Cazes.

On écrit de Londres que lord John  
Russell, le célèbre homme d'Etat anglais,  
est tombé très-dangereusement malade, et  
que les médecins ont perdu tout espoir  
de le sauver.

Lord John Russell est né le 18 août  
1792. Il est donc dans sa quatre-vingt-  
sixième année.

## NOS GRAVURES

LE NOUVEAU CABINET DE QUÉBEC

HON. M. G. JOLY, *Premier, Ministre de  
l'Agriculture et des Travaux Publics*

M. Joly est fils de feu M. Gaspard-  
Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière  
et membre du Conseil législatif de cette  
province. Sa mère était une demoiselle  
de Lotbinière, une des plus nobles  
et des plus anciennes familles du Bas-  
Canada. Il est né en France, le 5 dé-  
cembre 1829, et a reçu son éducation à  
Paris. Il fut admis au barreau en 1855,  
et élu en 1861 membre pour le comté  
de Lotbinière, qu'il a toujours représenté  
depuis. Il a été longtemps président de  
la Chambre d'agriculture, et est l'un des  
membres les plus actifs et un des princi-  
paux officiers de plusieurs sociétés utiles.  
Il est aussi capitaine de milice du comté  
qu'il représente en parlement. Nos lec-  
teurs trouveront dans notre feuille du 15  
janvier 1872, une biographie plus com-  
plète de l'honorable Premier de la pro-  
vince de Québec.

HON. PIERRE BACHAND, *Trésorier Pro-  
vincial*

M. Bachand est âgé de quarante-deux  
ans. Il a reçu son éducation au collège  
de Saint-Hyacinthe et a été admis au bar-  
reau en 1860. Il pratiqua sa profession  
avec beaucoup de succès en société avec  
l'hon. J. B. Bourgeois, aujourd'hui juge  
de la Cour Supérieure.

M. Bachand a été élu au parlement pro-  
vincial par le comté de Saint-Hyacinthe,  
en 1867, réélu en 1871 et en 1875. Il  
est le premier Canadien-français qui arrive  
à la charge de Trésorier provincial depuis  
l'inauguration du régime fédéral. M. Ba-  
chand est président de la banque de Saint-  
Hyacinthe.

HON. FÉLIX G. MARCHAND, *Secrétaire  
Provincial*

M. Marchand est notaire et journaliste.  
Comme écrivain, il occupe une place dis-  
tinguée dans la presse canadienne. Il est  
propriétaire et rédacteur du *Franco-Canadien*,  
publié à Saint-Jean.

M. Marchand est lieutenant-colonel du  
21ème bataillon d'infanterie de Richelieu,  
qui a été en service actif pendant l'in-  
vasion fénienne de 1870.

M. Marchand fut élu député du comté  
de Saint-Jean en 1867, et a siégé sans in-  
terruption dans le parlement provincial  
depuis cette époque.

HON. DAVID A. ROSS, *Procureur-Général*

Le nom de M. Ross est nouveau dans la  
politique. Au barreau de Québec, il ex-  
erce sa profession avec un succès remar-

quable. En 1869, il était nommé Conseil  
de la Reine.

M. Ross est âgé de près de cinquante  
ans. Il a fait ses études au séminaire de  
Québec, sa ville natale.

HON. FRANÇOIS LANGELIER, *Commissaire  
des Terres de la Couronne*

M. Langelier est né dans le comté de  
Bagot. Il est âgé de 37 ans. Il a reçu  
son éducation classique au collège de Saint-  
Hyacinthe et a suivi les cours de droit de  
l'Université-Laval dont il reçut, des degrés  
en 1861. Dans la même année, M. Lan-  
gelier prenait place au barreau, où l'atten-  
daient des succès marquants. Sa science  
et son amour de l'étude lui valurent une  
chaire à l'Université-Laval, où il enseigne  
le cours de droit civil et d'économie poli-  
tique. Il est aussi membre du Conseil de  
l'Université-Laval.

M. Langelier a été secrétaire de la pre-  
mière société de colonisation formée en  
Canada, et il a été honoré de la charge de  
président de l'Institut-Canadien de Qué-  
bec.

En 1864, il a épousé Mlle Virginie-  
Marie-Sarah Légaré, de Québec.

M. Langelier succéda à l'hon. M. Four-  
nier comme député de Montmagny, en  
1873. Aux élections générales de 1875,  
son adversaire eut sur lui une majorité  
de 8 voix.

HON. ALEXANDRE CHAUCHEAU, *Sollici-  
teur-Général*

M. Chauveau est fils de l'hon. P. J. O.  
Chauveau, ex-premier ministre de la pro-  
vince de Québec, ex-président du Sénat,  
aujourd'hui Shérif de Montréal. Il est  
âgé de 31 ans. Après avoir reçu son édu-  
cation au collège Sainte-Marie, à Montréal,  
et aux universités McGill et Laval, M.  
Chauveau fut admis au barreau et devint  
l'associé de M. Alley, qui a été élu der-  
nièrement député de Québec-Ouest.

Le 1er août 1871, il épousa Mlle Adèle  
Tessier, fille de l'hon. juge Tessier.

En mai 1872, M. Chauveau fut élu à  
Rimouski, et fut réélu par acclamation en  
1875.

HON. HENRY STARNES, *Président du  
Conseil*

L'hon. Henry Starnes est âgé de 60 ans.  
Il est né à Kingston, Ontario. Il vint  
jeune à Montréal, où il fit son cours d'é-  
tudes au collège de Montréal.

M. Starnes se livra au commerce et fit  
partie de l'importante maison Leslie,  
Starnes et Cie.

Il a été président de la banque Métro-  
politaine, du chemin de fer de Montréal  
et Saint-Jérôme, vice-président de la com-  
pagnie d'emménagement de Montréal, di-  
recteur de la compagnie du Richelieu et  
de la banque du Peuple, membre du bu-  
reau de Trinité, vice-président de la  
Chambre de Commerce, et pendant plu-  
sieurs années gérant de la banque Ontario  
à Montréal.

Deux fois M. Starnes a eu l'honneur  
d'être nommé Maire de Montréal, en 1856-  
57 d'abord, et en 1866-67.

M. Starnes a représenté le comté de  
Chateauguay de 1857 à 1863.

Depuis 1867, M. Starnes siège dans le  
Conseil législatif de Québec.

## ENTRÉE EN CONCLAVE

Nous empruntons à la brochure si atta-  
chante et si instructive de M. l'abbé Du-  
max, les paragraphes suivants touchant  
l'entrée en conclave du Sacré-Collège :

"Le matin du quatorzième jour, depuis  
la mort du Pape, une messe du Saint-  
Esprit est chantée pontificalement par le  
cardinal-doyen, dans la basilique de Saint-  
Pierre ou dans la chapelle Sixtine.

"Après la messe, un prélat prononce,  
en présence des cardinaux, un discours  
dans lequel il les exhorte, au nom de tous  
les fidèles de la chrétienté, à faire une  
prompte et sainte élection, à désigner celui  
d'entre eux qu'ils jugent le plus digne  
d'être revêtu de l'auguste dignité de vic-  
caire de Jésus-Christ."

C'est le 18, à dix heures, que les car-  
dinaux ont assisté, dans la chapelle Six-

tine, à la messe du Saint-Esprit, qui a été  
suivie du discours de *eligendo Pontifice*  
prononcé par Mgr Mercurelli. Le soir  
même, les cardinaux ont reçu leurs der-  
nières visites, puis le maître des cérémo-  
nies a prononcé la formule solennelle :  
*Extra omnes*, "que tout le monde sorte !"   
et la clôture rigoureuse a commencé.

## VOTE DANS LE CALICE

Rien de plus solennel que le vote des  
membres du Sacré-Collège. Il se fait dans  
un grand calice d'argent, recouvert d'une  
large patène, et sur le pied duquel est  
gravée l'image du Saint-Esprit avec les  
armes du Saint-Siège vacant. Voici com-  
ment a lieu le vote :

Pour donner son vote, chaque cardinal  
vient, selon son rang hiérarchique, s'as-  
seoir devant la table placée au milieu de  
la chapelle. Après avoir pris une cédule  
dans un des bassins, il y inscrit son nom,  
le nom de celui qu'il veut élire, la sen-  
tence de l'Écriture sainte, et son numéro ;  
puis, il y appose son cachet aux endroits  
précités, et plie le bulletin de telle façon  
que son nom et la sentence soient couverts  
et cachés par les vignettes imprimées sur  
le verso.

L'électeur prend alors le bulletin, et,  
élevant la main de manière à être vu de  
tous les membres du Sacré-Collège, il se  
dirige vers l'autel, sur lequel est placé le  
calice d'argent, dont il a été parlé précé-  
demment. En arrivant au pied de l'autel,  
le cardinal s'agenouille, fait une courte  
prière ; puis il se relève et prononce à  
haute voix ces paroles :

"Je prends à témoin Notre-Seigneur  
Jésus-Christ, qui doit me juger, que j'ai  
élu celui que je crois, devant Dieu, devoir  
élire."

Après ce serment solennel, l'électeur  
met son bulletin sur la patène, et le fait  
glisser dans le calice. Puis il salue pro-  
fondément la croix de l'autel et revient à  
sa place.

## RÉUNION DES CARDINAUX DANS LA CHA- PELLE SIXTINE

C'est à Rome et dans le Vatican, scrupuleusement aménagé à cet effet, qu'a lieu  
le Conclave, d'après les anciennes tradi-  
tions.

Des deux côtés de la chapelle, sont  
disposés les sièges des Cardinaux. Au-  
dessus de chacun des sièges se dresse un  
petit baldaquin semblable à celui qui sur-  
monte ordinairement le trône du Pape.  
Tous les Cardinaux présents étant suscep-  
tibles d'être élus au Souverain Pontificat,  
ils sont tous traités avec le même honneur.  
Ces baldaquins, l'un des symboles de la  
Papauté, sont retenus par un simple cor-  
don, afin de pouvoir être facilement bais-  
sés, aussitôt que le Souverain Pontife sera  
élu : seul alors, il conservera le sien.

## CONGRÈS LITTÉRAIRE INTERNA- TIONAL

Le Comité de la *Société des Gens de  
Lettres* vient de décider qu'un Congrès  
littéraire aurait lieu à Paris, pendant  
l'Exposition universelle. Ce Congrès, au-  
quel sont conviés tous les écrivains étran-  
gers, aura pour objet principal la discus-  
sion des questions qui se rattachent au droit  
de propriété littéraire internationale, et la  
reconnaissance de ce droit que les conven-  
tions diplomatiques ont été, jusqu'à ce  
jour, impuissantes à protéger efficacement.  
Nous ne pouvons qu'applaudir à cette  
résolution dont les effets seront certaine-  
ment profitables aux intérêts des Lettres  
et des Arts ; un grand nombre de litté-  
rateurs ont déjà répondu à l'appel qui leur a  
été adressé, et ce ne sera pas un des  
moindres attraits de l'Exposition que ces  
grandes assises de la littérature auxquelles  
assisteront toutes les notoriétés contempo-  
raines.

Nous croyons savoir que le gouverne-  
ment se montre, dès à présent, très-sym-  
pathique à l'idée, et qu'il doit gracieu-  
sément mettre à la disposition du Congrès  
une salle de l'un des bâtiments de l'Etat.

Nous donnerons sous peu le programme  
du Congrès.